

PAN AFRICAN LAWYERS UNION

اتحاد المحامين الأفارقة



UNION PANAFRICAINNE DES AVOCATS

UNIAO PAN-AFRICANA DOS ADVOGADOS



#PALUAGM2022 #TheAfricaWeWant #SisiNdioTuko



Note d'orientation

Conférence annuelle et Assemblée générale triennale 2022

Hôtel Mount Meru, Arusha, Tanzanie

Lundi 27 – Jeudi 30 juin 2022

1 Introduction

L'Union panafricaine des avocats (PALU), le premier forum continental des avocats et des associations d'avocats, organise sa conférence annuelle à Arusha, en Tanzanie, du **lundi 27 au jeudi 30 juin 2022**. L'événement est organisé **en mode hybride**, où les sessions en présentiel auront lieu à **Mount Meru Hotel and Conference Centre**, à Arusha (Tanzanie) et simultanément en ligne, sur Zoom ou une plateforme analogue.

Ces événements rassembleront plus de 300 participants, venus de tout le continent africain et de la diaspora, notamment des avocats indépendants et des responsables de cabinets d'avocats, des dirigeants d'associations nationales et régionales d'avocats (à la fois ordres des avocats et barreaux), des homologues d'associations internationales et régionales d'avocats du monde entier, des responsables de gouvernements et d'organisations intergouvernementales et internationales, des représentants d'organisations de la société civile et des membres du grand public, y compris des jeunes et des étudiants.

2 Contexte: #SisiNdioTuko

Au cours de la dernière décennie, l'Afrique a connu plusieurs évolutions positives qui nécessitent un soutien, ainsi qu'une introspection, une réflexion, une organisation et une action plus poussées. En ce qui concerne le développement économique, social et culturel du continent, ses dirigeants ont adopté l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Cet agenda, qui contient sept aspirations et vingt objectifs, est considéré comme le plan directeur du développement à long terme du continent. Les dirigeants du continent ont également adopté, et se sont engagés à mettre en œuvre, le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.



Par ailleurs, les États africains ont adopté et lancé la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), ainsi qu'un ensemble d'instruments juridiques et d'institutions, dont un protocole sur la liberté de circulation en Afrique ; ils ont aussi redynamisé les travaux relatifs au Marché unique du transport aérien africain (MUTAA). Les institutions africaines, notamment la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque africaine d'import-export (Afreximbank), ont contribué à la croissance et à l'innovation des pays africains en général ; elles ont soutenu le déploiement de la ZLECAf avec des outils et des services innovants ; et, plus récemment, elles ont développé des outils et des dispositifs flexibles et novateurs pour aider les entreprises et les gouvernements africains à faire face aux effets de la pandémie de la COVID-19 et de la guerre Russie-Ukraine. Les citoyens du continent ne sont pas en reste, puisqu'ils ont, grâce à des innovations, créé des institutions à but lucratif et non lucratif sur tout le continent. Ils ont été actifs à la fois avant et pendant la période COVID-19, par exemple dans les domaines des technologies financières (FinTech), des services gouvernementaux électroniques, y compris les services judiciaires électroniques, entre autres.

En dépit de ces efforts, notre continent reste confronté à des défis liés à la bonne gouvernance, à l'État de droit, aux conflits armés, aux effets et à la politique du changement climatique, aux déficits de développement des institutions et des infrastructures, ainsi qu'à une architecture financière internationale biaisée, qui n'est manifestement pas adaptée à l'époque actuelle. Cette situation a été exacerbée par la pandémie de Covid-19, qui a freiné les progrès du développement sur le continent. Si les Africains ont fait preuve de résilience, leurs économies et leurs sociétés ont été malmenées par les effets de cette pandémie. La plupart des gouvernements africains ont contracté d'énormes dettes souveraines, à des conditions qui ne sont pas entièrement connues du public. Bien qu'une partie des ressources ait été admirablement utilisée dans les efforts de développement et d'atténuation des effets de la COVID, on craint que la corruption et l'inefficacité des services publics n'aient fait perdre une part importante de ces ressources.

L'Afrique - aux niveaux national, régional, sous-régional et continental - **ne manque pas** d'instruments juridiques, politiques et stratégiques, ainsi que d'engagements continentaux et des plans directeurs, qui permettraient de traiter certaines de ces questions de manière raisonnée, coordonnée et efficace. Ces plateformes et possibilités pourraient potentiellement renforcer la position de l'Afrique sur la scène mondiale, lorsqu'elle négocie ou plaide en faveur d'un ordre mondial plus équitable et d'une architecture financière internationale réformée. Bien que les efforts déployés jusqu'à présent soient louables, force est de constater qu'il reste encore fort à faire pour faire avancer le continent. La profession juridique organisée sur le continent (par le biais de PALU) est prête à s'appuyer sur son héritage passé pour relever ce nouveau défi, et à travailler avec d'autres acteurs pour atteindre les mêmes objectifs.

C'est sur cette toile de fond que PALU a choisi le thème de la conférence annuelle 2022 : « **L'Afrique que nous voulons : des aspirations à la réalité.** »



Ce thème interpelle PALU, ses partenaires, ses membres et les amis du continent pour qu'ils :

- Fassent le point sur les développements à ce jour, et saluent ce qui a été bien fait, tout en reconnaissant honnêtement ce qui aurait pu être mieux fait.
- Réévaluent les actifs existants sur le continent (actifs humains, techniques et financiers, et notre capital social) et nous organisent de façon à aller au-delà des lamentations, pour travailler et collaborer de façon proactive et innovante afin de réaliser concrètement ce que nous nous sommes fixés dans nos aspirations.
- Identifier des stratégies progressistes pour construire et renforcer la profession juridique, encourager son indépendance et sa diversité, et son adhésion à l'éthique professionnelle, pour la promotion de l'intégrité dans la profession juridique orientée vers le développement de l'Afrique.

'**Sisi ndio tuko**' est une expression en Swahili dont la traduction littérale est 'c'est nous qui sommes là.' Une traduction plus appropriée, bien que familière, serait « C'est nous qu'on attendait ». PALU, a décidé en sa qualité d'institution, avec le soutien de ses partenaires et de ses membres, d'interpeler et d'encourager les personnes et les institutions africaines à prendre elles-mêmes le relais, à incarner et à conduire le changement et le développement qu'ils souhaitent voir.

Nous continuerons à offrir une plateforme aux juristes du continent, pour qu'ils puissent explorer et s'accorder sur les meilleurs moyens d'assurer que la profession juridique conserve son rôle essentiel dans le développement durable du continent. PALU estime que pour qu'un continent soit uni, juste et prospère, il faut renforcer les institutions de la profession juridique aux niveaux continental, régional, sous-régional et national, ainsi qu'au niveau des unités ou institutions décentralisées. Le développement institutionnel est un ingrédient clé pour s'assurer que les organisations sont bien positionnées pour mobiliser leurs membres respectifs afin de réaliser leurs mandats et de contribuer au programme de développement de l'Afrique.

Notre organisation tient à ce que ses membres soient dotés de compétences clés et de moyens devant leur permettre de travailler en réseau et de collaborer les uns avec les autres, afin d'aider efficacement les clients qu'ils servent en cette période d'évolution mondiale rapide, notamment sur le plan technologique. En outre, compte tenu de l'ère post-COVID-19, et de l'ère d'une nouvelle guerre en Europe aux ramifications mondiales, notre objectif est d'aider nos membres et leurs clients à avoir les attitudes idoines, et à développer ou exploiter les outils nécessaires devant leur permettre de se remettre rapidement de ces deux chocs économiques et de continuer à innover pour l'avenir.



3 La Conférence annuelle 2022

La conférence, les activités connexes et les événements parallèles offriront une plateforme aux juristes et à leurs amis pour échanger des idées et des stratégies et discuter des moyens par lesquels ils peuvent promouvoir l'entreprise et la croissance économique par le biais de la pratique juridique sur le continent. Ces discussions seront animées par des modérateurs et des panélistes experts, issus du continent et de la diaspora. Pour répondre à ce programme, la conférence est organisée autour de quatre volets principaux, comme suit :

- **Droit des affaires** - Ce pilier est placé sous l'égide de notre Section Droit des affaires (SBL). Cette année, nous réunirons les plus grands juristes du continent pour présenter les développements et les opportunités de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), l'arbitrage, la médiation judiciaire, le droit des sociétés, les industries extractives et l'immobilier, entre autres. Il s'agira donc du premier forum pour les avocats spécialisés en droit des sociétés, en droit commercial et en droit du commerce du continent.
- **Pratique juridique** - Ce pilier est placé sous l'égide de notre Section Pratique juridique (SLP). Cette année, nous réunirons les grands avocats du continent et d'autres professionnels et prestataires de services pour présenter les innovations des cabinets d'avocats et des sociétés de droit à l'ère de la COVID, les développements et les opportunités de la technologie et d'autres approches progressistes de la pratique juridique. Ainsi, nous contribuerons au développement professionnel des avocats, ainsi qu'au renforcement des capacités et aux stratégies de développement des cabinets d'avocats.
- **Droit de l'intérêt public et du développement** - Ce pilier est placé sous l'égide de la Section Droit de l'intérêt public et du développement (SPIDEL). Il réunira des juristes et des non-juristes, des représentants de la société civile et d'autres acteurs clés pour discuter des questions relatives aux litiges et à la défense des droits de l'homme, aux défis liés à l'État de droit et à la démocratie, à la restitution d'objets d'art africain, ainsi qu'à l'évaluation de la relation du continent avec le droit international.
- **Atelier spécialisé sur la gouvernance économique** - Cette année, PALU a intégré un quatrième pilier, dans le cadre de ses activités de gouvernance économique. Cet atelier spécialisé sur la gouvernance économique en Afrique durera deux jours. Il explorera les développements au niveau des lois et des institutions pour promouvoir la propriété effective en Afrique. Il explorera également les options pour la transparence, l'équité et la justice dans la gestion de la dette souveraine en Afrique, ainsi que les développements et les opportunités pour combattre les flux financiers illicites en provenance d'Afrique.
- **Séminaire spécial de présentation de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC/CAE)** - La conférence principale sera précédée d'un séminaire intensif d'une journée intitulé « Présentation de la CAE », qui



réunira une délégation de juristes congolais, de militants de la société civile et d'autres parties prenantes, pour leur permettre de se familiariser avec la CAE, ses lois, ses méthodes de travail et les opportunités qu'elle offre. Des exposés sur la législation de base de la CAE, ainsi que sa politique et ses organes administratifs, législatifs et judiciaires, seront présentés. Bien que la cible principale soit nos camarades congolais, le séminaire sera ouvert à d'autres participants à la conférence qui souhaiteraient interagir avec eux, ou approfondir leurs connaissances de la CAE et leurs contacts au sein de celle-ci.

4 La Réunion du Conseil de 2022

La conférence abritera également la réunion 2022 du Conseil de PALU, qui est composé des présidents de ses membres institutionnels (associations nationales et régionales d'avocats). Les dirigeants des barreaux passeront en revue les développements sur le continent et à PALU au cours des douze derniers mois, examineront le rapport d'activité et les comptes audités de PALU, et superviseront également l'élection du Comité exécutif (Conseil d'administration) qui dirigera PALU pendant les trois prochaines années. Les délibérations du Conseil offrent aux dirigeants des Barreaux d'Afrique l'occasion d'explorer les moyens de travailler collectivement au développement de la profession juridique et de l'État de droit sur le continent.

5 L'Assemblée générale triennale de 2022

À la fin de la Conférence, PALU organisera une séance plénière de type débat public sur son avenir. Lors de cette séance plénière, tous les membres - individuels et institutionnels - pourront apporter leur contribution au prochain plan stratégique quinquennal de PALU. Les assises seront clôturées par l'Assemblée générale triennale, qui recevra les rapports du Conseil de PALU et concluront le processus d'élection du Comité exécutif (Conseil d'administration) de PALU.

6 Activités extra professionnelles

Comme le veut la tradition PALU, les travaux seront entrecoupés d'activités ludiques qui permettront aux juristes, et à leurs amis, de décompresser, de se détendre et de nouer des contacts, dans des cadres agréables. Il sera prévu des cocktails, une soirée pour les jeunes avocats, un karaoké et un dîner de gala. À la fin de la conférence, nous organiserons un tournoi de golf et des visites de la ville et des magasins. Il y aura également des activités facultatives telles que des safaris dans les parcs animaliers et sur l'île paradisiaque de Zanzibar.



7 Conclusion

Les principales langues de travail de la conférence seront l'anglais et le français. Des services d'interprétation simultanée seront disponibles lors des sessions en ligne et en présentiel. Pour certaines des sessions en présentiel, il est prévu des visites de travail dans diverses institutions, dont la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption (CCUAC) et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). Pour ces visites, nous invitons les avocats à se munir de leur tenue professionnelle officielle.



PAIU